



Point n° 4 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 236'500.- pour les travaux d'équipement en infrastructures souterraines et la réalisation d'un accès piétonnier au quartier « Sous-le-Pré » à Bôle

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les conseillers généraux,

Introduction

En mai 2012, le Conseil communal de la commune de Bôle a adopté un règlement de plan de quartier « Sous-le-Pré », concernant les numéros cadastraux 2225 et 2266 du cadastre de Bôle. Ce plan de quartier comprenait le règlement d'utilisation de l'espace, un plan d'équipement, ainsi qu'un plan d'implantation.

En date du 29 avril 2016, la Commune de Milvignes, au terme de la procédure de sanction, a délivré un permis de construire sur la parcelle 2266 du cadastre de Bôle. Le permis délivré porte sur la réalisation de 28 villas.

Ainsi que le prévoient les articles 109 à 122 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (RSN 701.0 ; « LCAT »), la commune a l'obligation d'équiper les zones d'urbanisation avec un accès en énergie, en amenée et évacuation des eaux.

En regard de ces éléments, le Conseil communal vous soumet cette demande de crédit pour l'équipement en infrastructures souterraines et la réalisation d'un chemin piétonnier de liaison entre le quartier « Sous-le-Pré » et la rue des Chasselas.

Pour la Commune de Milvignes, ce projet implique donc :

- Installation de l'éclairage public
- Réalisation de deux bouclages électriques
- Réalisation de deux bouclages pour l'eau potable
- Installation de deux bornes hydrantes
- Réalisation d'une liaison piétonnière

Infrastructures

Eclairage public

L'éclairage public se composera de 5 luminaires KAI small 20 LED 35W, s'intégrant à l'éclairage déjà en place. Trois luminaires seront disposés le long de la rue des Croix, les deux autres luminaires serviront à l'éclairage de la liaison piétonnière entre le quartier « Sous-le-Pré » et la rue des Chasselas.

Demande de crédit de CHF 236'500.- pour les travaux d'équipement en infrastructures souterraines et la réalisation d'un accès piétonnier au quartier « Sous-le-Pré » à Bôle

Un tube en PE DN 60 sera installé sur une longueur totale de 100 m sur l'ensemble du site pour la protection d'un nouveau câble dédié à l'éclairage public.

Réseau électrique

Pour le réseau électrique, et en prévision du potentiel de développement de ce secteur de la Commune, il convient de préparer deux bouclages électriques.

Le premier avec le réseau existant de la rue des Croix. Pour ce faire, il faut installer 2 tubes PE DN 100 d'une longueur de 45 m, ainsi qu'une chambre à câble Gatic. La batterie sera reliée à l'armoire BT existante sur la rue des Croix.

Le second bouclage ne sera réalisé que dans un second temps, puisque la desserte sera suffisante pour le moment avec le premier bouclage. Toutefois, en prévision de sa réalisation, il convient d'installer au sud du quartier « Sous-le-Pré », en liaison avec la rue des Chasselas, 4 tubes PE DN 100 d'une longueur de 115 m.

Eau potable

Pour le réseau d'eau potable, il convient de créer deux bouclages distincts, l'un sur le réseau proche de l'entreprise Ceramaret, l'autre au sud dans la liaison avec la rue des Chasselas.

Pour le bouclage avec le réseau de Ceramet, il convient d'installer 1 tube PE DN 125 d'une longueur de 130 m. Pour le raccordement direct sur le réseau, il convient également d'installer 1 tube en fonte DN 125 d'une longueur de 6 m.

Concernant le bouclage avec la rue des Chasselas, il est judicieux d'installer 1 tube en fonte DN 125 d'une longueur de 84 m.

En outre, afin de réaliser la liaison entre la partie sud et la partie nord du terrain, dans l'optique d'une liaison avec le projet « La Prairie », il convient d'installer un tube PE DN 125 sur une longueur de 130 m.

Vu la densification d'habitat, il est nécessaire d'adapter la défense contre les incendies de cet endroit, d'autant qu'une entreprise d'importance est sise à proximité. Dans cette optique, il est prévu d'installer deux bornes hydrantes de type Hinni 6006, l'une au nord et l'autre au sud.

La borne hydrante au sud nécessitera la pose d'un tube en fonte DN 125 sur une longueur de 12 m. pour le raccordement. La borne hydrante du nord nécessitera la pose d'un tube PE DN 125 sur une longueur de 5 m.

Accès piétonnier

Il convient, à titre liminaire, de rappeler que, dans le projet « la Prairie », deux tracés piétonniers reliant la rue du Lac à la rue des Chasselas sont prévus, afin de répondre au développement de la mobilité douce.

Dans cette même optique, le présent projet prévoit la réalisation d'une liaison piétonnière, entre la route de desserte sud-est du quartier « Sous-le-Pré » et la rue des Chasselas.

Il s'agit encore de préciser que la réalisation de ce chemin piétonnier ne peut se réaliser que dans cette phase du projet. En effet, si votre Autorité décidait de renoncer à cet aspect du projet, il ne serait, par la suite, plus possible de le réaliser, puisque les différents services (eau potable et électricité) seront enfouis au niveau actuel et qu'un remblayage ultérieur reviendrait à les couvrir de plusieurs mètres de terrain, compliquant toute intervention ultérieure sur ces conduites, voire la rendant impossible.

Demande de crédit de CHF 236'500.- pour les travaux d'équipement en infrastructures souterraines et la réalisation d'un accès piétonnier au quartier « Sous-le-Pré » à Bôle

Le bureau d'ingénieurs en charge du projet « Sous-le-Pré » a été mandaté pour analyser les potentialités de la réalisation de ce sentier piétonnier. Après étude de différentes variantes, une variante a été sélectionnée, répondant le plus possible, vu les contraintes de niveaux très importantes entre le lotissement « Sous-le-Pré » et la rue des Chasselas.

Cette variante est proposée avec une pente sans coupure. Toutefois, vu l'importante déclivité, plusieurs angles de pentes différents sont prévus. En partant depuis la rue des Chasselas, la liaison sera réalisée sur une distance de 55 m, et se décompose comme suit :

Distance (m)	Pente (%)
7	10.3
11	19.6
23	11.6
14	8.0

Le caisson et le revêtement du chemin seront composés d'un géotextile avec fonction de séparation 200g/m², puis 40 cm de grave non-traitée 0/45, ensuite 5 cm de grave de réglage 0/22, enfin un enrobé AC11N sur 50 mm.

Le projet devra être complété par la pose d'un main-courante en acier inoxydable simple, composée de poteaux et d'une barre transversale.

Investissement

L'investissement à consentir pour l'ensemble des travaux communaux dans l'optique de l'équipement du quartier « Sous-le-Pré » se décompose comme suit :

Récapitulatif

A. Eclairage public	CHF	35'000.00
B. Electricité BT	CHF	65'000.00
C. Eau potable (y. c. bornes hydrantes)	CHF	50'000.00
D. Accès piétonnier (y. c. main-courante)	CHF	40'000.00
E. Divers et imprévus	CHF	20'000.00
F. Honoraires ingénieurs	CHF	8'900.00
Sous-total HT	CHF	218'900.00
TOTAL TTC arrondi	CHF	236'500.00

Il est important de mentionner que ces montants tiennent compte de la déduction pour l'utilisation des mêmes conduites (eau potable et électricité) du promoteur immobilier du projet. Montants qui sont déjà déduits du total.

Ces travaux seront amortis aux taux indiqués dans l'arrêté, en application des taux d'amortissement définis dans le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des Communes (RLFinEC).

Conclusion

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal, ni des coûts administratifs.

En vertu de l'application de l'art. 5 du règlement communal sur les finances relatif au degré d'autofinancement, le montant du crédit net sera imputé dans l'enveloppe des investissements définie pour l'année 2017 de CHF 2'171'000.-. Seuls l'aménagement piétonnier et l'éclairage public sont concernés par la limite du frein à l'endettement.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, à approuver le présent rapport et l'arrêté y relatif.

Le Conseil communal

Colombier, le 6 avril 2017

Arrêté relatif à une demande de crédit de CHF 236'500.- pour les travaux d'équipement en infrastructures souterraines et la réalisation d'un accès piétonnier au quartier « Sous-le-Pré » à Bôle

Le Conseil général de la commune de Milvignes, dans sa séance du 27 avril 2017,
Vu le rapport du Conseil communal du 6 avril 2017,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,

a r r ê t e

Crédit budgétaire	Article premier : Un crédit d'engagement de CHF 236'500.- TTC est mis à la disposition du Conseil communal de la commune de Milvignes pour lui permettre de financer les travaux d'équipement en infrastructures souterraines et la réalisation d'un accès piétonnier au quartier « Sous-le-Pré » à Bôle.
Comptabilisation	Article 2 : Le montant de la dépense sera porté au compte des investissements, sous les chapitres respectifs et amorti conformément à la loi, aux taux réglementaires.
Autorisation d'emprunter	Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
Exécution	Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Au nom du Conseil général :

La présidente :

Le secrétaire :

M. Guillaume-Gentil

M. Vermot

Colombier, le 27 avril 2017